

**DEPARTEMENT DE LA DROME**

**COMMUNE D'ALLAN**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 18 mars 2025**

Nombre de membres afférents : 18  
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 13  
Date de la Convocation : 13/03/2025  
Date d'affichage : 13/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME- Laure DUCHAMP- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL- Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL - Alexandra CHABANIS - Céline POIRRIER - Jean- Luc MONTAGNER

Excusés : - Jean GRANGER - Véronique AUGIZEAU- Christophe GRANGER (pouvoir donné à Laure DUCHAMP) - GAUTHIER Laurent (pouvoir donné à Mylène DELORME) - David MAGNET

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2025-010 : Approbation du compte administratif 2024 de la Commune**

Sous la présidence de M. le Maire ; le Conseil Municipal examine le compte administratif 2024 de la commune qui s'établit ainsi :

*Fonctionnement*

Dépenses 1 552 634.58 €  
Recettes 1 741 720.22 €

Excédent de clôture : 189 085.64 €

*Investissement*

Dépenses 2 367 097.83 €  
Recettes 2 266 032.44€

Déficit de clôture : 101 065.39 €

Restes à réaliser : 1 227 629.72 € en dépenses et 881 891.60 € en recettes

Hors de la présence de M. COURBIS, Maire, le Conseil Municipal

- APPROUVE le compte administratif du budget communal 2024.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Mylène DELORME**  
Secrétaire de séance



**Yves COURBIS**  
Maire

